

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 21 FEVRIER 2023

---

**OBJET : ATELIER PREVENTION SENIORS**  
**Convention de partenariat avec E-OPHTALMO**

**N° 2023-01**

---

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **9 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Christian VIVENS**

**Membres présents à la séance** : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jessica DIONISIO – Agnès BERAL – Christelle RIVAT – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Jean-Louis CHAPON – Xavier DÉMONET – Nathalie BEROCCHI

**Membres excusés ayant donné pouvoir** : Serge BERARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER (à Christelle RIVAT) - Jean VIRET (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

**Membres excusés** : Christiane CONSTANT – Lionel BRUNEL

Le CCAS a été sollicité pour la mise en place d'une action réalisée par E-OPHTALMO, qui est un service de télé-médecine en ophtalmologie, qui effectue notamment des actions de prévention et des consultations individuelles à distance.

L'action proposée est financée dans le cadre d'un appel à projets porté par la Conférence des financeurs du Rhône et pourrait permettre aux seniors brignairots âgés de 60 ans et + de bénéficier de bilans de dépistage des pathologies oculaires et d'actions de prévention en santé visuelle. Les bilans de dépistage sont réalisés par un orthoptiste qui envoie ensuite les données à un ophtalmologue qui peut, selon le cas, réaliser une prescription médicale.

Cette action pourrait être mise en place le 28 mars prochain et se dérouler à la résidence-autonomie « Les Arcades » qui dispose de salles adaptées pour la réalisation de cet atelier de prévention.

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 21 FEVRIER 2023

---

La convention jointe en annexe a pour objet de définir les conditions du partenariat à intervenir entre E-OPHTALMO et le CCAS.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

### A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe ainsi que la mise à disposition de salles adaptées à la date fixée d'un commun accord.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
**Serge BERARD**  
Maire de Brignais  
Président du CCAS

**Sébastien FRANCOIS**  
Vice-Président du CCAS

**Secrétaire de séance,**  
**Christian VIVENS**

